

ACADEMIC LECTURE SERIES

Wednesday, 13 September

11.00

Main Auditorium

SUMMER COURSE"Fundamentals of Quantum Mechanics and Particle Physics"by Professor O.R. Frisch
(Cambridge University)(5th and last lecture - for programme,
see notice-boards)**Affaires Sociales/Welfare**

Dans le but d'améliorer la disponibilité de la Section pour les consultations favorisant l'examen et la recherche de solutions de problèmes individuels et familiaux des membres du Personnel, nous avons le plaisir de signaler la venue dans la Section, à partir du 1er septembre 1967, de

To provide a more extensive advisory service given in the Section with a view to helping members of the staff to solve their individual and family problems, we are pleased to announce the arrival in the Section on 1st September, 1967 of

M. Michael BLACKWELL.

Ce dernier, assistant social de niveau universitaire, de nationalité anglaise, a déjà vécu 2 ans en Suisse. Il assumera les fonctions de "Délégué au service social", service dans lequel travaille également Mme L. FAVRE, assistante médico-sociale.

Mr. Blackwell, who is British, is a welfare specialist with a University background and has already lived in Switzerland for two years. He will perform the duties of "Welfare Officer", in the same service as Mrs. L. FAVRE, Medical Welfare Worker.

Rappelons que les membres de la Section sont soumis au secret professionnel inhérent à tout travail social.

It should be recalled that the members of the section are bound to observe the professional secrecy that is inherent in all welfare work.

Pierre Zumbach

Chef de la Section des Affaires Sociales / Head of the Welfare Section

Memoranda
 STATIONNEMENT SUR LE SITE

Il existe maintenant suffisamment de places de stationnement sur le Site pour permettre à chacun de garer son véhicule de manière à ne pas gêner le trafic. Le personnel du CERN voudra donc bien mettre son véhicule sur les parkings aménagés un peu partout sur le territoire de l'Organisation.

Jusqu'à maintenant, nous avons toléré les stationnements non réglementaires en vertu du nombre insuffisant de parkings. Dorénavant, les contrevenants pourront faire l'objet d'une décision d'expulsion hors du domaine, sans préjudice des conséquences de droit qu'ils pourraient encourir directement ou indirectement.

B.W. Gamble
Chef des Services Généraux
de l'Administration